



La vie quotidienne

La vie quotidienne

La MDPH et le PAT Grand Versailles

Créées par la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005, les **Maisons Départementales des Personnes Handicapées** (MDPH) sont chargées de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées et de leurs proches. Il existe une MDPH dans chaque département, fonctionnant comme un guichet unique pour toutes les démarches liées aux diverses situations de handicap.

- [Trouver la MDPH proche de chez moi](#)

A compter du 1er janvier 2017, 6 **Pôles d'autonomie territoriaux** (PAT) seront répartis dans le Département et accueilleront le public en perte d'autonomie, qu'il soit âgé ou handicapé.

Un dossier unique, le dossier MDPH, permet de grouper toutes les demandes liées à la perte d'autonomie, pour les adultes ou pour les enfants :

Carte mobilité-inclusion, mention invalidité, priorité ou stationnement

Demandes de :

- Prestation de compensation du handicap
- Demande d'allocation adulte handicapée
- D'allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- Reconnaissance de travailleur handicapé

Orientation

- professionnelle pour les adultes
- scolaire pour les enfants
- en établissement d'hébergement

Vous pouvez télécharger ce dossier sur le site de la MDPH des Yvelines ou venir le chercher au CCAS. Le personnel est à votre disposition pour vous aider à le remplir.

[Le CCAS de Vélizy-Villacoublay](#)

Le CCAS est situé dans les locaux de l'Espace Edouard Tarron, 5 avenue du Capitaine Tarron.

Il peut vous apporter une aide pour remplir :

- votre dossier MDPH (lien sur la page correspondante solidarité)
- une demande d'aide sociale à l'hébergement (lien sur la page correspondante solidarité)

Il peut vous proposer de vous inscrire :

- au portage de repas à domicile (lien sur la page correspondante solidarité)
- à la téléassistance (lien sur la page correspondante solidarité)

Il peut vous aider financièrement :

- l'aide temporaire de solidarité vélizienne
- l'allocation énergie
- l'aide à la mutuelle
- l'aide à l'adaptation de votre logement
- l'aide à l'achat d'appareillage

Vous renseigner auprès [d'un travailleur social](#)

Vous pouvez prendre rendez-vous au **01 34 58 50 01** ou directement en ligne

[Prise de rendez-vous](#)

Contact

CCAS

5 avenue du Capitaine Tarron
78140 Vélizy-Villacoublay

Tél : 01.34.58.50.01